

Le Barp, le 10 février 2022



**Objet : Engagement au schéma de développement de la Convention Territoriale Globale des 5 communes du Val de l'Eyre (Salles, Belin-Beliet, Le Barp, Saint Magne, Lugos)**

Madame la Directrice,

Suite au dernier Copil CTG, du 23 novembre 2021, et aux réunions de présentation qui ont eu lieu dans chaque commune du territoire, j'ai l'honneur de vous informer de l'engagement de la Commune de Le Barp au schéma de développement de la CTG des 5 communes du Val de l'Eyre.

Vous trouverez joint au présent courrier les détails du schéma de développement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,

Blandine SARRAZIN

 **COMMERCE.fr** consommer local, la meilleure façon de changer le monde !

Tout courrier doit être adressé à : Madame La Maire – Hôtel de Ville – 37 Avenue des Pyrénées – CS 70002  
33116 LE BARP CEDEX

Tél. : 05 57 71 90 90 - Fax : 05 57 71 90 99 – SIRET : 21330029600018

Courriel : [mairie@lebarp.fr](mailto:mairie@lebarp.fr) – [www.ville-le-barp.fr](http://www.ville-le-barp.fr)